

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'Espace Jeunesse accueille les jeunes de 11 à 17 ans à partir de leur entrée en 6ème

VU, les articles L2211-1, L2212-1, L2212-2, L2212-5 et L2214-4 du Code Général des Collectivités Territoriales afférents au pouvoir du Maire, VU, la loi 82-213 du 21 mars 1982 sur les droits et libertés des communes, départements et régions, VU, la loi 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions, et l'Etat, VU, le Code Civil et notamment ses articles 1240 et 1241 afférents aux dommages et réparations sur les biens et personnes, CONSIDERANT qu'il convient d'assurer le bon ordre et les meilleures conditions de sécurité pour l'utilisation des équipements mis à disposition du public au sein de l'Espace Ludique et Sportif qui jouxte le terrain multisports.

Adhésion

Pour venir à l'Espace Jeunesse tu dois résider sur Entraigues, remettre un dossier d'inscription et régler une adhésion annuelle. Tu pourras venir au maximum trois fois sur les accueils libres sans être inscrit. Si tu n'es pas inscrit, tu ne pourras pas participer aux activités. Un adhérent extérieur déjà inscrit sur l'année précédente pourra renouveler son adhésion. En revanche, aucune nouvelle adhésion pour les extérieurs ne sera accordée.

Les jeunes non Entraiguois se seront pas prioritaires sur les activités et les séjours.

Horaires

En période scolaire, les horaires d'ouverture sont : Mardi, jeudi et vendredi de 15h à 19h Mercredi et samedi de 14h à 18h Pendant les vacances scolaires, les horaires d'ouverture sont : Du lundi au vendredi de 14h à 18h à Toussaint, Noël et Février. Du lundi au vendredi de 14h à 19h à Pâques et l'été. Occasionnellement pendant les vacances ou pendant la période scolaire, peuvent être organisés : des sorties à la journée ou en soirée (quel que soit le jour, samedi et dimanche inclus) et des week-ends. Seul le programme d'activités fait foi. L'Espace Jeunesse se réserve le droit de modifier le programme d'activité.

Accueil libre

Des temps d'accueil libre sont proposés les mardi, jeudi et vendredi de 15h à 19h. Tu arrives et tu pars quand tu le souhaites. Dans l'Espace Jeunesse, tu es en autonomie.

L'équipe d'animation assure uniquement l'accueil et la surveillance. Ces temps d'ouverture sont consacrés à l'échange, à la discussion, aux jeux, aux devoirs, à l'information.

Le vendredi, à partir de 17h, sera consacré aux commissions de jeunes pour préparer les prochains projets (gazette, activités, concerts, événements, séjours...).

Activités

Des temps d'activités sont proposés les mercredi et samedi de 14h à 18h, et durant les vacances. Un programme d'activités est mis en place par l'équipe d'animation et les jeunes. Tous les rendez-vous (type d'activité, tarif, date limite d'inscription) sont présentés dans la Gazette de l'Espace Jeunesse. Ces activités se déroulent soit à l'espace jeunesse, soit à l'extérieur. Tu pourras nous rejoindre le mercredi et le samedi à partir de 14h et quitter l'Espace jeunesse à l'heure de ton choix. Selon les activités proposées, les jeunes pourront être en autonomie au sein de l'espace jeunesse ou à l'extérieur de celle-ci, en ville et se rendre dans des équipements publics ou commerces.

Séjours

Des séjours sont également proposés aux jeunes. Ils peuvent également être organisés par les jeunes, avec l'aide de l'équipe d'animation

Projets

L'accueil des 14-17 ans a vocation à accompagner les jeunes dans la création et la mise en place des actions et projets de leur choix. Les valeurs de cet accueil sont basées sur la responsabilisation du jeune et l'émancipation.

Tarifs

Pour des animations spécifiques, des sorties et des séjours, une participation financière est demandée. L'inscription n'est enregistrée qu'avec le paiement de cette participation ou de l'acompte pour les séjours. En cas d'annulation ou d'absence, de la part du jeune aucun remboursement ne sera effectué, sauf transmission d'un certificat médical.

Modes de paiement

Les modes de paiement sont :
- Espèces
- Chèque bancaire à l'ordre de la régie périscolaire.
- Carte bancaire au bureau de la régie périscolaire ou en ligne sur l'Espace Famille Entraigues.

Encadrement

L'Espace Jeunesse fonctionne sous la responsabilité du maire. L'encadrement est assuré par une directrice, une ou plusieurs animateurs-trices selon les besoins.

Règles

L'Espace Jeunesse est un espace public ; adapte ton comportement, à l'intérieur du bâtiment comme aux abords de celui-ci !

On ne boit pas d'alcool, on ne fume pas. Pas d'insultes ou de comportements agressifs envers un autre jeune ou un adulte.

Pas de propos racistes ou discriminatoires. Pas de propagande à connotation religieuse, politique, sectaire ou autre. Pas de démarchage commercial ou d'action lucrative.

L'Espace Jeunesse est votre lieu, respecte-le !

Si tu dégrades du matériel, l'équipe d'animation pourra te demander de réparer le matériel endommagé.

Si tu salis, n'oublie pas de nettoyer. Si tu dois jeter un déchet, cherche la poubelle. Tu peux amener des objets personnels s'ils ne gênent pas le fonctionnement.

L'Espace Jeunesse ne pourra être tenu pour responsable, en cas de perte, de vol ou de dégradation.

Ces règles s'appliquent également pour les activités extérieures et les sorties. Pour tout comportement inapproprié et après discussion, la directrice, après avis de la Commission Enfance-Jeunesse pourra t'exclure temporairement ou définitivement de l'Espace Jeunesse.

Fait à Entraigues-sur-la-Sorgue, le 08 juillet 2019

Le maire
Guy MOUREAU

Date :
Signature de l'adhérent :

Signature du responsable légal :